

Perceptions des acteurs sur les politiques successives de la filière coton de 2005 à 2015 dans la commune de Kandi au Nord Bénin

**Montacer MAMA TOURE^{1*}, Mohamed Nasser BACO², Abdul - Razak KOTCHONI³
et Rigobert Cocou TOSSOU¹**

¹ *Laboratoire de Sociologie et de Vulgarisation Rurale (LSVR), Faculté des Sciences Agronomiques, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*

² *Laboratoire Société-Environnement (LaSEn), Faculté d'Agronomie, Université de Parakou, Bénin*

³ *Laboratoire d'Analyses et de Recherches sur les Dynamiques Economiques et Sociales (LARDES), Faculté d'Agronomie, Université de Parakou, Bénin*

* Correspondance, courriel : tmontacer@yahoo.fr

Résumé

Ce travail porte sur les perceptions des différents acteurs de la filière coton. A cet effet, des données ont été collectées auprès de cent quarante producteurs de coton répartis dans quatre villages de la commune de Kandi. Sur la base d'une liste de perceptions préétablie, l'appréciation des acteurs ont été recueillies. La statistique descriptive et les histogrammes groupées ont été utilisés pour comparer les différentes appréciations sur les trois périodes considérées par l'étude. Les résultats montrent qu'avant 2008, la gouvernance de la filière, la gestion des marchés de coton, la qualité des intrants mis en place et le service d'encadrement et de vulgarisation ont été très bien appréciés par les producteurs. Entre 2008 et 2012, ce sont plutôt le paiement des décades et les dates de mise en place des intrants qui étaient bien appréciés. La gestion des marchés autogérés, la gouvernance de la filière et la qualité des intrants n'étant pas du goût des producteurs, une perte de confiance au sein des producteurs s'est installée. Ce qui a conduit à une réduction des superficies et à une chute drastique de la production durant cette période. Après 2012, la confiance est revenue au bon niveau et la production s'est légèrement accrue. Les autorités en charge de la filière coton doivent donc œuvrer pour le maintien de la confiance des producteurs afin d'espérer un accroissement régulier de la production.

Mots-clés : *politiques agricoles, coton, perceptions, acteurs, Kandi.*

Abstract

Perceptions of the actors on the successive policies of the cotton sector from 2005 to 2015 in Kandi in northern Benin

This work concerns the perceptions of the various actors of the cotton sector. For that purpose, data were collected from one hundred and forty cotton producers distributed in four villages of the Kandi municipality. On the basis of a pre-established list of perceptions, the appreciations of the actors were collected. The descriptive statistics were used to compare the various appreciations over the three periods under consideration in the study. The results show that before 2008, the governance of the sector, the management

of cotton markets, and the producers very well appreciated the quality of the inputs and the supervision and outreach services. Between 2008 and 2012, it is rather the payment of the cotton revenue and the date of availability of the inputs which were appreciated well. Having not like the management of the self-managed markets, the governance of the sector and the quality of inputs, a loss of confidence rooted in producers. This led to a reduction of surfaces and to a drastic fall of the production during this period. After 2012, the confidence came back to a good level and the production slightly increased. The authorities in charge of the cotton sector thus have to work at the preservation of the trust of the producers in order to expect a regular increase of the production.

Keywords : *agricultural policies, cotton, perceptions, actors ; Kandi.*

1. Introduction

En 2014, le coton représente à lui seul 44 % en valeur du total des exportations nationales au Bénin. Il demeure largement en tête des produits exportés [1]. Chaque année, ce secteur fournit près de 70 milliards de Franc CFA à environ 2 millions de producteurs, procure 80 % des recettes d'exportation et contribue à 3,8 % au PIB au Bénin [1]. Malgré cette importante majeure et malgré les multiples réformes entreprises par les gouvernements successifs, la filière rencontre toujours d'importantes difficultés aussi bien d'ordre organisationnel que technique [3]. Le Bénin qui était l'un des plus grands producteurs de coton de la sous-région ouest africaine après le Mali et le Burkina Faso avec environ 400.000 tonnes de coton graine (2004-2005) atteint à peine les 200.000 tonnes de coton graine par an en 2012 [4]. En effet, après avoir atteint une production record de 427 000 tonnes durant la campagne 2004/2005, la production avait fortement chuté jusqu'à 137 000 tonnes en 2010/2011. Elle s'est ensuite redressée à 174 000 tonnes pour la campagne 2011/2012, 240 000 tonnes en 2012/2013, 307 000 tonnes en 2013/2014 et 393 000 tonnes en 2014/2015 [5]. Cette augmentation est importante, mais est encore loin de l'objectif des 600 000 tonnes prévues dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole [6]. Une des causes de ces difficultés seraient liées aux motivations des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques de la filière. Il s'avère alors important d'analyser les perceptions de chacun des acteurs de la filière pour mieux cerner les dynamiques qui s'opèrent. A partir des données collectées auprès des exploitations cotonnières de la commune de Kandi, cet article vise à comprendre les perceptions des différents acteurs du coton sur les différents paramètres influencées par les politiques successives entre 2005 et 2015.

2. Cadre théorique

2-1. Réformes institutionnelles : définition et clarification du concept

D'une façon générale, une réforme est un changement radical ou important réalisé en vue d'une amélioration [7]. Sur le plan institutionnel, une réforme est un changement important dans l'organisation institutionnelle ou sociale d'un pays ou d'un secteur d'activité dans le but d'y apporter des améliorations [8]. Dans le secteur du coton, la réforme est assimilée à un ensemble de règles qui influent sur l'interaction entre les acteurs impliqués dans la production cotonnière à travers leurs échanges de biens, de services ou d'informations [9]. Vu sous cet angle, les réformes peuvent être considérées comme des innovations. En effet, les innovations sont généralement censées conduire à une progression et, par conséquent, à une amélioration [10]. Au terme de "réforme", ce n'est donc plus l'idée d'amélioration qui est associée, mais n'importe quelle transformation, pour peu qu'elle apporte un meilleur résultat [11]. Même si cela est vrai, une innovation ne comporte pas

nécessairement que des avantages en économie. Elle fait naître des conflits d'intérêts inévitables entre l'innovateur et l'ensemble du marché ou de la société [12]. Dans ce sens, l'innovation agricole apparaît comme un processus de co-évolution qui combine le changement technologique, social, économique et institutionnel [13]. Selon [14, 15], même si l'innovation peut être vue comme un processus, elle peut être également un produit ou une technique. Dans le secteur du coton au Bénin, la mise en œuvre des réformes a été progressive. D'où la nécessité de rappeler l'historique des réformes durant la période considérée par l'étude.

2-2. Historique des réformes institutionnelles dans le secteur du coton au Bénin

Avant les années 1990, la filière coton était placée sous le contrôle d'une seule société d'Etat, la SONAPRA qui assurait la gestion de la filière et conduisait l'ensemble des activités, allant de l'importation et de la distribution de semences et d'intrants agricoles, de la fourniture de services aux producteurs de coton, de la commercialisation de coton graine et son égrenage à l'exportation des fibres de coton. Ce système interventionniste, qui se justifiait pour diverses raisons, a fini par s'essouffler, sans toutefois céder la place à une initiative privée dynamique. Ainsi, les déséquilibres macro-économiques ont amené l'Etat béninois à s'engager, sous la pression du Fonds monétaire international et de la Banque Mondiale, dans un processus de libéralisation de la filière coton. C'est ainsi qu'il a été introduit des réformes basées sur un libéralisme économique avec le transfert progressif des segments économiques aux opérateurs privés. Ces réformes engagées devraient permettre à l'Etat d'une part, de redynamiser le secteur et d'autre part, de réduire les coûts de ses interventions [16]. Ceci a démarré avec la sous filière intrant coton et l'égrenage du coton graine par la suite. Pour parachever la réforme il fut créé en octobre 1999 l'association interprofessionnelle de coton (AIC). C'est à cette association que l'état délègue en 2008, les pouvoirs de gestion de la filière tout en conservant le rôle d'arbitre et de définition de la politique nationale de cette filière clé pour l'économie béninoise. De 2000 à 2015, la filière coton a connu plusieurs réformes qui peuvent être subdivisées en trois grandes périodes [17] :

- 2000 à 2008 : période marquée par l'implication de l'Etat dans certains maillons stratégiques et par une gestion concertée de la filière dans le cadre d'un partenariat public privé puis par un transfert des responsabilités de l'État aux acteurs privés dans le domaine de la gestion de la filière coton par la mise en place de plusieurs cadres exclusifs de représentation basés sur des critères objectifs ;
- 2008 à 2012 : période marquée par la cession de l'outil industriel de la Société National pour la Promotion Agricole (SONAPRA) et la prise en charge de la gestion de la filière par le secteur privé à travers la signature d'un nouvel Accord Cadre entre l'Etat et l'Interprofession ;
- 2012 à 2015 : période marquée par le retour de l'Etat dans la gestion de la filière suite à la suspension de l'Accord Cadre entre l'Etat et l'AIC.

Malgré toutes ces réformes, la filière rencontre toujours d'importantes difficultés aussi bien d'ordre organisationnel que d'ordre technique, et ce, en dépit des arrangements institutionnels et des acquis. Une des causes de ces difficultés seraient liées aux motivations des différents acteurs dans la mise en œuvre des politiques de la filière. Il s'avère alors important d'analyser les perceptions de chacun des acteurs de la filière pour mieux cerner les motivations et les dynamiques qui s'opèrent au cours des différentes périodes de la mise en œuvre des réformes.

2-3. Théorique sur l'analyse des perceptions

La perception est le processus par lequel nous recevons des informations et des stimuli de notre environnement et les transformons en actes psychologiques conscients [18]. Dans le modèle de la perception humaine, on en distingue deux types : la perception psychique liée à la situation psychique de l'individu et la

perception sensorielle qui est liée au sens. La perception psychique est fonction des facteurs fonctionnels tels que les expériences, les notions de valeurs, les attentes, les besoins, les opinions et les normes socioculturelles [19] alors que la perception sensorielle dépend des facteurs structurels qui ne sont rien d'autres que nos cinq sens (la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher et le goût [18]. Or, l'identité sous laquelle un sujet connaît un objet matériel n'est que la façon dont il le conçoit [20]. Ce modèle d'analyse de la perception s'applique bien aux réformes institutionnelles de la filière coton en ce sens que les producteurs ne réagissent pas directement aux dites réformes mais selon la manière dont ils l'ont conçu, donc perçu. De ce fait, les réactions des producteurs et des différents acteurs s'avèrent justifiées et raisonnées. Pour cet article, l'approche orientée vers les acteurs a été utilisée. Cette approche permet d'analyser les appréciations des individus ou des groupes d'individus dans les systèmes d'innovations institutionnelles dans lesquels ils sont impliqués [21]. Car les populations supposées bénéficiaires des services de développement n'ont pas les mêmes perceptions des réalités que les agences d'intervention [22]. L'hétérogénéité et le polymorphisme de la vie sociale justifient les différences de perceptions qu'il convient alors de prendre en considération dans la conception et la mise en œuvre des réformes et des projets de développement. L'approche orientée vers les acteurs permet de mieux comprendre comment les conditions socioprofessionnelles des acteurs influencent leurs perceptions et interprétations de la politique institutionnelle mise en œuvre à Kandi.

3. Méthodologie de la recherche

3-1. Zone d'étude

La Commune de Kandi est située au nord du Bénin, dans la zone agro écologique du bassin cotonnier (zone II), à 650 km de Cotonou et presque au centre du Département de l'Alibori, entre 10°35' et 11°35' de latitude nord puis 2°38' et 3°15' de longitude ouest. Le choix de la commune de Kandi, pour servir de cadre à nos investigations s'explique par ses atouts pour la production cotonnière et les importantes ressources naturelles qu'elle renferme. En effet Kandi appartient à la zone agro-écologique II correspondant à la zone cotonnière du Nord-Bénin. Avec une superficie de 3421 km², la commune est occupée en grande partie par le parc W, la Zone Cynégétique de Djona et est aussi frontalier à la Forêt Classée de Goungoun constituant une zone ininterrompue d'aires protégées interdites d'habitation et à l'agriculture dans une commune où l'agriculture est la principale source de revenus et est de type extensif. Les producteurs se trouvent alors face à un dilemme qui est le respect des textes régissant les aires protégées et la production agricole qui implique la destruction du couvert végétal. Malgré cette position, Kandi fait toujours partie des meilleures communes de production cotonnière de l'Alibori [23]. On note également la présence de plusieurs acteurs impliqués dans la gestion de la filière cotonnière depuis la production jusqu'à la commercialisation. Ainsi dans le groupe des producteurs, il existe une cohabitation des divers réseaux de producteurs, les distributeurs d'intrants et les égreneurs (usine SODICOT) y sont représentés aussi, de même que d'autres structures de soutien (AIC, CRA-CF) [17]. Il existe alors dans cette région une large gamme d'acteurs intervenant dans la filière.

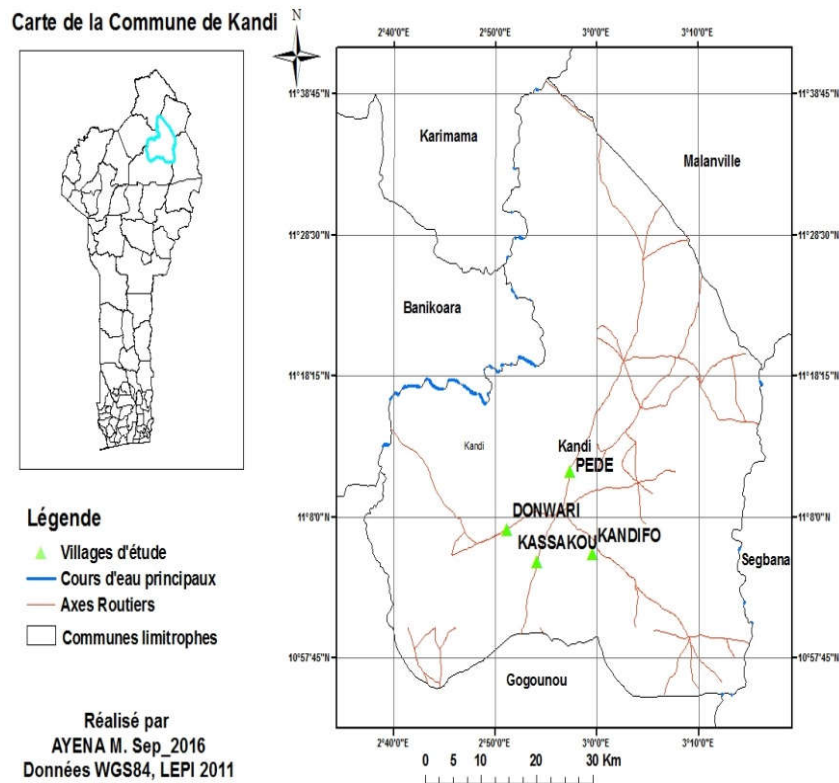


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

3-2. Choix des villages et échantillonnage

Les villages dans lesquelles l'étude a été menée sont choisis après une étude exploratoire dans la commune. Cette phase exploratoire a permis d'avoir les premières informations sur l'historique, la population, la production de coton, la répartition des divers réseaux des groupements de producteurs, l'accès au village, les langues parlées et les religions, la production cotonnière annuelle, etc. Toutes ces informations ont été obtenues sur la base des entretiens avec les personnes ressources telles que les responsables des services publics et privés de vulgarisation agricole, les responsables d'ONG, les élus locaux et à partir des données de recensement de la population. Nos unités de recherche sont constituées des producteurs de coton pris individuellement puis en groupe et des agents des structures impliquées dans la gestion du coton. En partant des informations disponibles au niveau du Secteur Communale de Développement Agricole (SCDA) de Kandi, quatre villages ont été retenus sur la base de leur performance en production cotonnière. Ainsi Kassakou et Donwari ont été choisis de façon aléatoire parmi les villages à fortes productions cotonnières. De même, Kandi Fô et Pèdè ont été choisis au hasard pour les zones à production faible. Au sein de chaque village, trente-cinq producteurs ont été choisis de façon aléatoire. Au total, l'échantillonnage est composé de vingt (20) agents de structures impliquées dans la gestion du coton (agent du SCDA, AIC, PARFCB, etc.) et sur 140 producteurs (pris individuellement) répartis dans quatre villages. Pour les producteurs pris individuellement, après les entretiens en focus groupe, nous avons fait des entretiens individuels pour atteindre la majorité d'entre eux.

3-3. Données collectées et méthode d'analyse des données

Une liste de perceptions probables sur les réformes a été soumise au choix des enquêtés sous forme de questionnaires administrés par la technique de l'interview directe. Les questions posées sont relatives aux différentes perceptions (avec des scores allant de 1 = mauvais à 5 = très bon) concernant aussi bien la

gouvernance, la fourniture d'intrant, la qualité des services de vulgarisations et d'encadrement, la commercialisation et le paiement des décades. La statistique descriptive et les histogrammes groupés ont été utilisés pour comparer les différentes appréciations sur les trois périodes décrites dans l'historique des réformes (Voir section 2.2.). Les analyses historiques, comparatives et de discours ont permis d'analyser d'une part la cohérence interne des discours des acteurs et d'autre part la cohérence entre les discours des différents acteurs et de faire un rapprochement entre les perceptions évoquées par les différents acteurs.

4. Résultats

4-1. Appréciations des producteurs sur les politiques de la filière

Cette section présente une évolution des différentes perceptions des producteurs sur les politiques successives de 2005 à 2015. Les appréciations ont porté sur la gouvernance, la fourniture d'intrant, la qualité des intrants, la qualité des services de vulgarisations et d'encadrement, la commercialisation et sur le paiement des décades.

4-1-1. Perception des producteurs sur les services d'encadrement et de vulgarisation

Au Bénin, le coton est la filière qui bénéficie mieux d'un vrai dispositif d'encadrement et d'appui conseil. De façon générale, les services publics de vulgarisation et/ou ceux de l'interprofession appuient les producteurs de coton sur l'utilisation des produits phytosanitaires homologués pour la campagne agricole et sur les itinéraires techniques de production. Avant 2008, ce maillon était co-géré par l'Etat et l'interprofession. Entre 2008 et 2012, l'Etat a réduit son intervention grâce à la libéralisation en cours. La fourniture des services d'encadrement est assurée à partir de cet instant par l'AIC qui a d'ailleurs organisé un recrutement massif pour la circonstance. Après 2012, avec la crise au sein de la filière, l'AIC a été écarté et les services étatiques ont pris le relais. Avant 2008, plus de la moitié (53 %) des producteurs enquêtés ont apprécié positivement les services d'encadrement et vulgarisation qui leur sont apportés. En effet, durant cette période, les agents encadreurs étaient plus réguliers dans les champs coton et même dans les maisons pour les suivis. Ils étaient surtout très présents dans les villages selon les producteurs. Entre 2008 et 2012, avec la limitation de l'intervention de l'Etat sur le maillon, ce service n'est plus trop apprécié. Plus de 55 % des producteurs l'ont été jugé mauvais ou même très mauvais. La présence des agents encadreurs se constataient moins dans les champs. Leurs rôles se limitaient à l'évaluation des intentions d'emblavure et à l'organisation des marchés autogérés de coton. Cette perception serait également liée au fait que la formation de base des agents recrutés durant cette période n'est pas adaptée à la mission d'agent d'encadrement. Après 2012, plus de 92 % des producteurs l'ont jugée au moins acceptable. Durant cette période la qualité du service offert par les agents d'encadrement a été globalement bien perçue par les bénéficiaires parce que le service a été renforcé par un recrutement en 2012 d'agents qualifiés ayant des formations de base en développement rural.

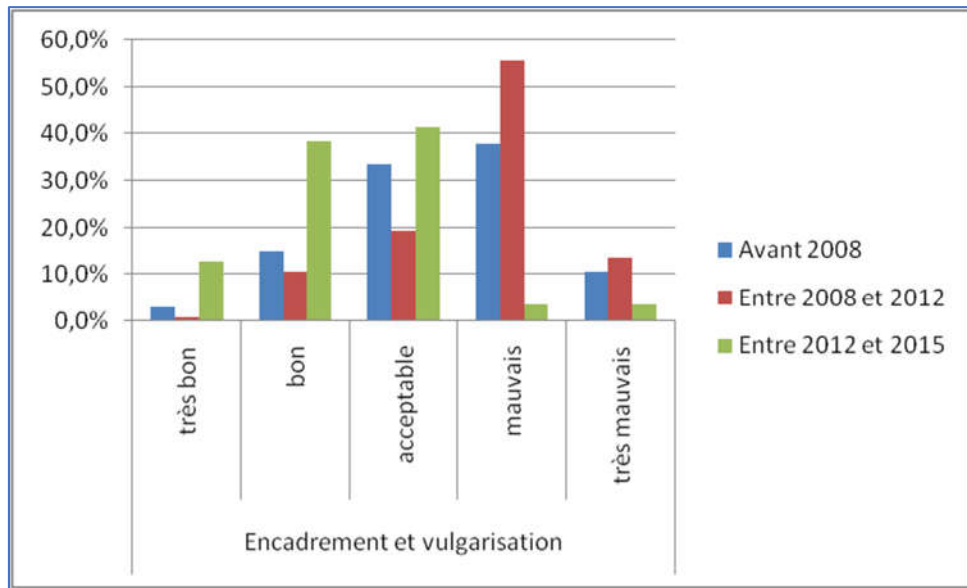


Figure 2 : *Appréciation de l'encadrement et de la vulgarisation par les producteurs*

4-1-2. Perception sur la coordination et sur le paiement des décades

La coordination de la filière concerne l'influence des mesures étatiques sur la gestion des acteurs ainsi que sur les interrelations qui s'établissent entre eux. Environ 60 % des cotonculteurs l'ont trouvée acceptable avant 2008 parce qu'elle aurait été très stable. Durant cette période, le nombre et les rôles des structures et d'organisations intervenant dans la filière n'a pas véritablement changé. Après 2008 jusqu'en 2015, moins de 45 % ont jugé la coordination acceptable. Selon eux, trop de décisions sont prises, les rôles des acteurs sont perturbés par des décisions institutionnelles et le nombre d'Organisations Paysannes s'est accru par la manipulation des distributeurs d'intrants et des égreneurs de coton. Quant aux paiements des décades, son appréciation est influencée par la durée d'attente après la vente de coton et par le taux d'impayés. Depuis 1999, la durée d'attente a toujours été très longue et le taux d'impayés était toujours important. Mais à partir de 2008, la question des impayés a été maîtrisée et la durée d'attente a été réduite par endroit. Ainsi, entre 2008 et 2012, 62% des cotonculteurs ont été en accord avec la stratégie de paiement des décades. Après 2012, la qualité du service s'est encore plus améliorée et est même jugée très satisfaisante par environ 95 % des producteurs.

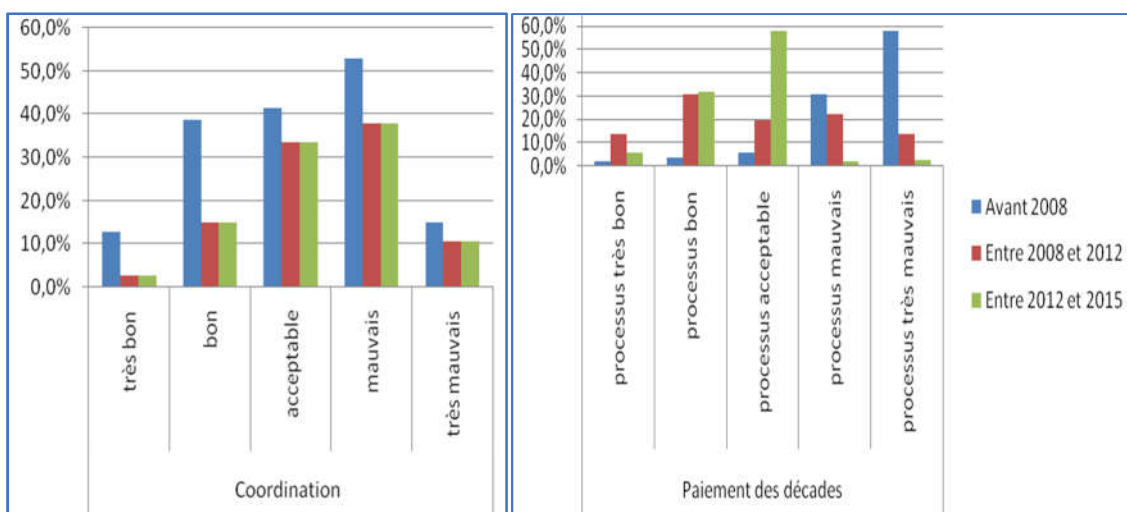


Figure 3 : *Perception sur la coordination et sur le paiement des décades*

4-1-3. Perception sur la fourniture d'intrants coton

Compte tenu de l'impact sur le rendement cotonnier, deux paramètres ont influencé la perception des producteurs sur la fourniture d'intrants coton. Il s'agit de la date de mise en place des intrants et de leurs qualités. A ces deux paramètres, on pourrait ajouter la gestion de la caution solidaire pour le crédit-intrant et le rapport entre la quantité d'intrant demandée et la quantité souvent reçue. Mais ces deux paramètres n'ont pas du tout été affectés par les changements institutionnels durant la période concernée par l'étude. En effet, certains producteurs demandent des quantités dépassant leurs capacités et n'arrivent pas à rembourser pendant que d'autres producteurs ne reçoivent jamais la quantité qu'ils ont demandée. Les difficultés exprimées sont restées inchangées durant la période concernée par l'étude. En ce qui concerne la qualité et la date de la mise en place des intrants, avant 2008, 71 % des cotonculteurs ont jugé la qualité des intrants satisfaisante, mais fustigent le retard parfois criard pour leur mise en place. Par contre, entre 2008 et 2012, pour 57 % des producteurs, le problème lié au retard dans la mise en place des intrants semble maîtrisé ; c'est la qualité des intrants qui est plutôt mauvaise. Selon les producteurs, plusieurs intrants de mauvaise qualité leur ont été vendus durant cette période. Cela a entraîné une augmentation du volume d'intrants à utiliser par campagne, et par ricochet, une augmentation des coûts de production. Par exemple, lorsqu'on leur fournit des herbicides de mauvaise qualité, ils sont obligés de faire plusieurs traitements pour pouvoir maîtriser les ravageurs du coton. Aussi, compte tenu du fait que les terres ne sont plus très fertiles, les producteurs utilisent-ils plus d'engrais afin d'espérer un rendement optimale. Après 2012, presque tous les producteurs (95 %) ont jugé la qualité et la date très bonne pour leurs activités. Cela serait lié au fait que l'Etat central s'est engagé à regagner la confiance des producteurs qui, en majorité, menaçaient d'abandonner la culture du coton suite à la crise causée par la mauvaise qualité des intrants au cours de la campagne cotonnière précédente.

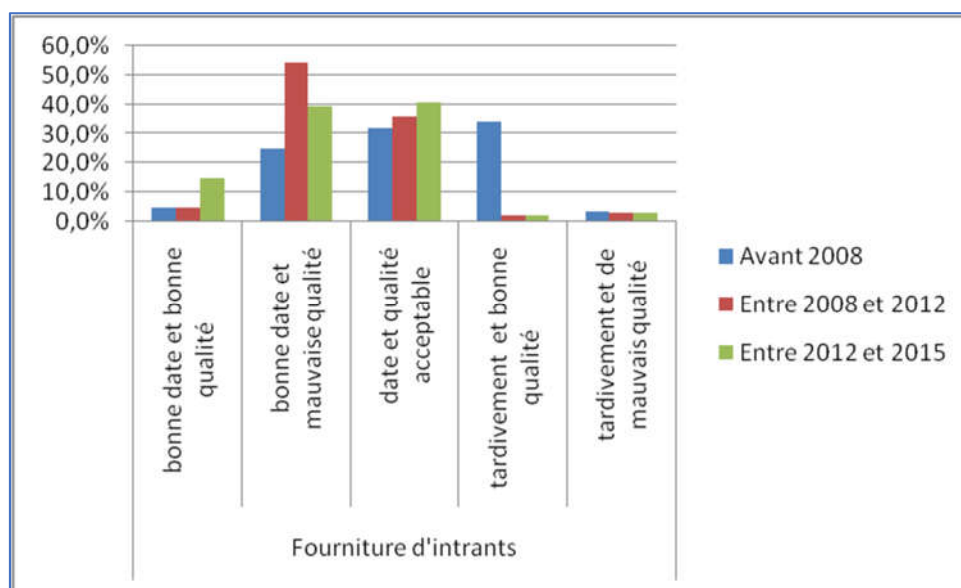


Figure 4 : Appréciation de la fourniture d'intrants par les producteurs

4-1-4. Perception sur le niveau d'implication des producteurs dans les prises de décision et sur la commercialisation du coton

Sur le plan réglementaire, tous les dispositifs officiels de gestion de la filière coton indique une implication des producteurs dans les prises de décision par l'intermédiaire de leurs organisations faitières. Mais, puisqu'aucun compte rendu n'est jamais organisé à leur intention par leurs représentants, ils ne sauront apprécier leur niveau réel d'implication dans les prises de décision concernant la gestion de la filière. Sur le

terrain, l'implication des producteurs s'est donc appréciée uniquement par leur rôle dans la gestion de la commercialisation au niveau des marchés autogérés. En effet, la gestion des marchés autogérés de coton-graine est confiée aux unions communales des Groupements Villageois des Producteurs de Coton (GVPC) à partir de 2006. Ces services, sont rémunérés au profit des organisations de producteurs de coton qui l'exercent pour leur compte. L'appréciation de ces changements dans le dispositif de commercialisation a évolué en dents de scie au cours des trois grandes périodes retenues pour l'étude. Avant 2008, près de 84% des producteurs ont jugé tout au moins acceptable leurs implications dans la gestion des marchés de coton ainsi que sa commercialisation. Entre 2008 et 2012, ce taux d'appréciation est passé à 51 % environ, car les producteurs ont été renvoyés de certains marchés autogérés et jugent la gestion floue durant la campagne 2010-2011. Durant cette campagne, plus de 76 % des producteurs ont affirmé avoir connu une baisse de leurs revenus coton. D'après eux, la baisse de leurs revenus n'est pas uniquement liée à la baisse des superficies, mais aussi par le manque de transparence sur les marchés autogérés de coton. Pour cette campagne, les balances de pesées ne sont pas toujours contrôlées. Et les tonnages au niveau des marchés autogérés deviennent miraculeusement plus faibles que les tonnages au niveau des usines. Ce qui laisse penser que les producteurs sont grugés sur toute la ligne. Car, avant 2010, cette différence a régulièrement été à la hausse selon les producteurs. Mais à partir de 2010, plusieurs producteurs ont constaté cette différence à la baisse à leur niveau. L'écart est tellement grand que certains n'arrivaient plus à solder leur crédit intrant. Ainsi, sans pouvoir situer les responsables, les producteurs pensent qu'ils ont été grugés surtout au cours des campagnes cotonnières 2010-2011 et 2011-2012.

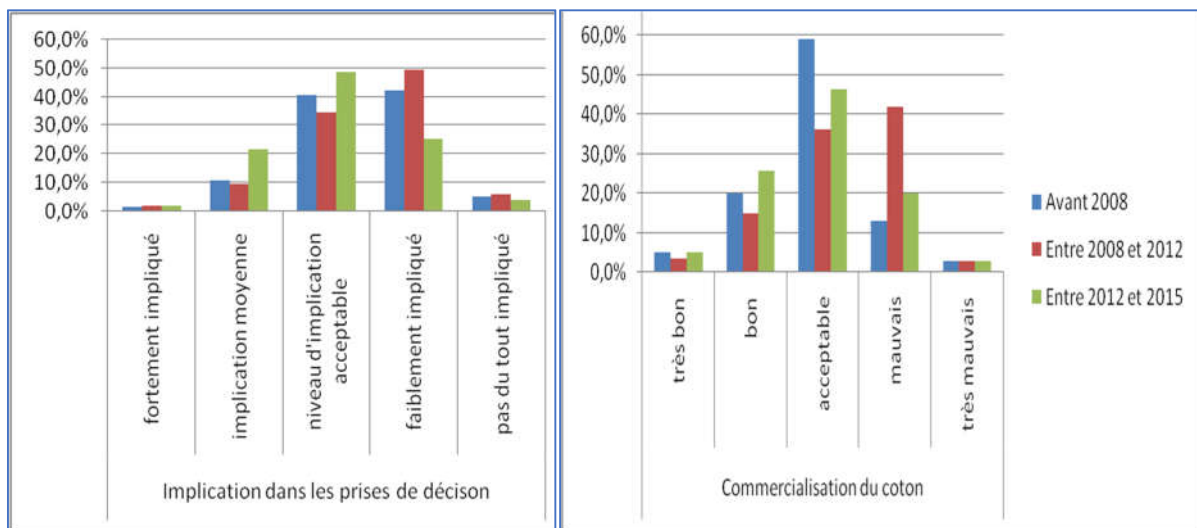


Figure 5 : *Appréciation du niveau d'implication des producteurs dans les prises de décision et de la commercialisation du coton par les producteurs*

4-1-5. Perceptions des acteurs de l'interprofession

La perception des acteurs du privé est analysée sous un angle différent de celui des producteurs compte tenu du fait qu'ils n'ont pas les mêmes rôles et du fait que les premiers ont toujours connaissance des décisions et peuvent s'approprier de leur contenu alors que les seconds, même s'ils ont connaissance des décisions, c'est par leur effet. Ainsi, selon les acteurs du privé, entre 2006 et 2008, les réformes de l'état ont fortement bouleversé les rôles de tous les acteurs. Les conseils de producteurs, de distributeurs et d'égreneurs créés par décrets pris en conseils des ministres ont permis de réduire le désordre au sein des différentes organisations professionnelles et d'avoir un nombre limité d'interlocuteurs. Par exemple, les deux dernières campagnes (2006-2007 et 2007-2008) n'ont enregistré aucune mise en place parallèle d'intrants et pas du tout de commercialisation hors du mécanisme de la Centrale de Sécurisation et de Paiement des Recouvrements

(CSPR). Mais cela n'a pas empêché la mauvaise gestion de la caution solidaire au sein des producteurs. Entre 2008 et 2012, les réformes ont permis de boucler le processus de libéralisation entrepris depuis 1992 ; car le désengagement total de l'Etat des maillons stratégiques de la filière est devenu effectif. Ce désengagement total de l'Etat a permis une maîtrise parfaite des flux physiques et financiers dans la filière. Ce qui a d'ailleurs permis d'assurer à 100 % le paiement des acteurs et de ne pas trainer des dettes issues des campagnes précédentes. A partir de 2012, selon les acteurs du privé, les décisions de l'Etat n'ont fait qu'anéantir tous les efforts qu'il avait lui-même consentis pour assainir le secteur. Pour eux, les mesures prises se fondent sur un tissu d'affirmations et de suppositions sans diagnostic et analyses convaincants. Ainsi, les vrais problèmes qui handicapent la productivité et l'augmentation de la production, sont occultés. Les dysfonctionnements de la filière sont dus selon eux à plusieurs raisons et tous les acteurs ont chacun leur part de responsabilité :

- D'abord les producteurs, du fait du bradage, de la mauvaise gestion des intrants et de la caution solidaire, de l'endettement des OP et de leur gestion non démocratique, de la multiplication anarchique des associations de producteurs depuis quelques années ;
- Ensuite, les distributeurs d'intrants pour le « retard criminel », parfois même la non livraison qu'ils occasionnent dans la mise en place des intrants contraignant les producteurs à « arracher de terre des hectares de champs de coton ».
- Et enfin, les égreneurs du fait de l'opportunisme de certains dans l'égrenage et de leur incapacité à payer dans les délais requis les cotonculteurs.

Le **Tableau 1** présente une synthèse des perceptions des acteurs du privé.

Tableau 1 : Perception des différents acteurs du privé

| Périodes | Perception sur les réformes selon les acteurs du privé | |
|-----------|---|---|
| | Points forts | Points faibles |
| 2005-2008 | <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des désordres à travers des décrets - Moins de contestations enregistrées au niveau des acteurs | <ul style="list-style-type: none"> - Multiplicité des acteurs - Forte bouleversement des rôles des différents acteurs |
| 2008-2012 | <ul style="list-style-type: none"> - Avancé notable du processus de libération - Maîtrise totale des flux physiques et financier | <ul style="list-style-type: none"> - Les interventions de l'état favorisent les conflits - Mauvaise répartition des subventions de l'Etat entre les acteurs - Intervention non équitable |
| 2012-215 | -Aucun | <ul style="list-style-type: none"> - Mis à l'écart de l'interprofession - Décision sans diagnostic réel de la part de l'Etat - Les vrais problèmes de la filière occultés |

Source : Résultats d'analyse des données d'enquête, Octobre 2016

5. Discussion

D'un paramètre à un autre, les perceptions sont appréciées de façon différente et ont varié suivant les différentes périodes. Les résultats montrent qu'avant 2008, la gouvernance de la filière, la gestion des marchés de coton, la qualité des intrants mis en place et le service d'encadrement et de vulgarisation ont été très bien appréciés par les producteurs. Entre 2008 et 2012, ce sont plutôt le payement des décades et les dates de mise en place des intrants qui étaient bien appréciés. La gestion des marchés autogérés, la gouvernance de la filière et la qualité des intrants n'étant pas du goût des producteurs, une perte de confiance au sein des producteurs s'est installée. Ce qui a conduit à une réduction des superficies et à une chute

drastique de la production durant cette période. Ces résultats rejoignent ceux de [22]. En effet, selon [22], en dépit de tous les efforts effectués pour appuyer l'encadrement des producteurs, beaucoup de services offerts aux producteurs semblent ne pas répondre vraiment à leurs besoins. Les réformes du secteur coton n'ont donc pas permis une amélioration de renforcement des capacités. Selon [23], il existe un besoin d'adaptation permanente de la méthode d'intervention en fonction de l'évolution des capacités de financement et des ressources humaines disponibles ; la nature et la Qualité du conseil sont intimement liées aux compétences des conseillers et des gestionnaires. Aussi, le transfert de compétence survenu entre les organisations publiques et de producteurs a-t-il été suivi d'une mauvaise gestion des ressources des producteurs [9]. Les organisations n'étaient pas suffisamment bien préparées pour assumer les responsabilités qui leurs avaient été confiées notamment en ce qui concerne la distribution des intrants et la commercialisation primaire du coton. Cette mauvaise gestion a eu pour conséquence le non paiement aux producteurs d'une partie des sommes dues au titre de la vente du coton de 2004 à 2007. En matière de gouvernance de la filière, [24] ont identifié que de nombreux paysans abandonnent la production au détriment des cultures céréalières à causes de nombreux problèmes de la filière. D'ailleurs, l'abandon massif du coton au cours de la campagne 2009-2010 est d'abord une réponse à la manière unilatérale dont les groupes de caution solidaire sont constitués et gérés [25]. En ce qui concerne les marchés autogérés de coton, elle a été caractérisée par un manque de transparence dans la commercialisation [26]. Car, selon l'auteur, en 2012, pour des raisons inconnues, les organisations des producteurs ont été écartées de la gestion de la commercialisation du coton et n'ont pas reçu les frais de prestation. Ces différences de perceptions qui témoignent de l'hétérogénéité et du polymorphisme de la vie sociale et qui sont indispensables dans la conception et la mise en œuvre d'une innovation peuvent être appréhendées par l'approche orientée vers les acteurs [27].

6. Conclusion

En somme, avant 2008, la gouvernance de la filière, la gestion des marchés de coton, la qualité des intrants mis en place et le service d'encadrement et de vulgarisation ont été très bien appréciés par les producteurs. Entre 2008 et 2012, ce sont plutôt le paiement des décades et les dates de mise en place des intrants qui ont été bien appréciés. La gestion des marchés autogérés, la gouvernance de la filière et la qualité des intrants n'étant pas du goût des producteurs, une perte de confiance au sein des producteurs s'est installée. Pour les acteurs du privé, c'est l'inconstance dans les décisions étatiques qui est à la base des problèmes de la filière. Ces différentes perceptions de la filière soulignent les contradictions qui existent entre leurs différentes logiques d'actions collectives et individuelles des différents acteurs. Actuellement, les détails souligné dans cet article par rapport à la fourniture d'intrant et à la gestion de la commercialisation du coton semblent justifier les politiques actuelles du gouvernement et des acteurs du privé. Il urge donc de maintenir ce dynamisme pour rendre la filière très compétitive dans les années à venir.

Références

- [1] - INSAE, Institut national de la statistique et de l'analyse économique — *Rapport de performance de la production agricole en 2013*, Cotonou, (2014) 47 p.
- [2] - C. E. TOGBE, S. D. VODOUHE, G. GBEHOUNOU, R. HAAGSMA, E. T. ZANNOU, A. GUEDENON, D. K. KOSSOU et A. VAN HUIS, *Evaluating of the 2009 reform of the cotton sector in Benin : perspectives from the field. International Journal of Agricultural Sustainability*, 12 (3) (2014) 276 - 295
- [3] - C. P. KPADE et J. P. BOINON, Dynamique des politiques cotonnières au Bénin : une lecture par la dépendance de sentier. *Économie Rurale*, 321 (2011) 58 - 72

- [4] - A. GBETOENONMON, Le Bénin en Afrique de l'Ouest : vision, défis et contraintes économiques. Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung, Cotonou, Bénin. *Bulletin*, 7 (2013) 37 p.
- [5] - INSAE, Institut national de la statistique et de l'analyse économique - *Les échanges extérieurs du Bénin en 2014*, Cotonou, (2015) 26 p.
- [6] - MAEP, Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, *Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA)*, (2011) 115 p.
- [7] - H. MALER et M. REYMOND, Médias et mobilisations sociales, La morgue et le mépris ? Collection Arguments et Mouvements - Syllepse Paris, (2007) 160 p.
- [8] - J. P. SPILLANE, The practice of instructional improvement. In 27th International Congress for School Effectiveness and Improvement, Yogyakarta (Indonesia), (2014) 12 p.
- [9] - M. FOK, Facteurs d'efficacité des arrangements institutionnels en politique cotonnière africaine. *Cahier agriculture*, 19 (1) (2010) 67 - 74
- [10] - J. VAN DAMME, Analyse systémique des processus d'innovation dans les systèmes agraires de la région des Grands Lacs basés sur la culture de la banane. Baret, Philippe ; Delvaux, Bruno, (2013) 274 p.
- [11] - R. SCOTT, Institutions and Organizations : Ideas, Interests, and Identities [4^eéd.]. Thousand Oaks : Sage Publications, (2013) 360 p.
- [12] - M. N. BACO, I. I. MOUMOUNI, A. K. SAKA, R. DOSSOU, J. EGAN et E. ASSIEDU, Entre semences paysannes et améliorées: exigences sociotechniques et avantages économiques de la minifragmentation de l'igname au Bénin. *Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin (BRAB)*, (74) (2013) 17 - 26
- [13] - G. TON, K. DE GRIP, L. KLERKX, M. L. RAU et M. DOUMA, Effectiveness of innovation grants to smallholder agricultural producers: an explorative systematic review. EPPI-Centre, Social Science Research Unit, Institute of Education, University of London, (2013) 115 p.
- [14] - H. ARMBRUSTER, A. BIKFALVI, S. KINKEL et G. LAY, Organizational innovation : The challenge of measuring non-technical innovation in large-scale surveys. *Technovation*, 28 (2008) 644 - 57
- [15] - M. M. CROSSAN et M. APAYDIN, A Multi-Dimensional Framework of Organizational Innovation: A Systematic Review of the Literature. *Journal of Management Studies*, 47 (6) (2010) 1155 - 1191
- [16] - Y. VIDEAU, Politique économique et sortie de crises : un éclairage à partir de la crise des subprimes. Centre de Recherche en Economie et Gestion (CREG)-2010-2011-Economie. (2011). Disponible en ligne : <http://www.creg.ac-versailles.fr/spip.php?article485>. (Consulté le 27 juillet 2016)
- [17] - M. TOURE, A. R. KOTCHONI, M. N. BACO et R. C. TOSSOU, Rôles et jeux de rôles des acteurs dans la gestion de la filière coton dans un contexte de réformes institutionnelles dans la commune de Kandi au nord Bénin, *DEZAN*, Vol. 2, N°15 (2018) 181 - 196
- [18] - Y. J. DEDJAN, Changements Climatiques et évolution des périodes de semis des principales cultures dans l'Alibori : cas des communes de Malanville et de Banikoara. Bénin. THESE pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur Agronome. Université de Parakou, Bénin, (2010) 137 p.
- [19] - A. W. VAN DEN BAN, H. S. HAWKINS et J. H. A. M. BROUWERS, La vulgarisation rurale en Afrique. Edition CTA- Karthala, Paris, (1994) 383 p.
- [20] - C. RUAULT, L'enquête socio-technique dans une perspective compréhensive : 1. Fondements et principes méthodologiques. Note de cours du Module de master supagro IRC- GERDAL-IRAM, L'enquête compréhensive d'action ou d'évaluation, (2007)
- [21] - N. LONG, From Paradigm Lost to Paradigm Regained : The case of An Actor-oriented Sociology of Development. In N. Long, & A. Long, *Battlefields of Knowledge, The Interlocking of Theory and Practice in Social Research and Development*, London : Routledge, (1992) 16 - 46
- [22] - I. I. MOUMOUNI, Perceptions des acteurs sur le financement des services agricoles au Bénin. *Économie Rurale*, 334 (2013) 69 - 83

- [23] - S. VAILLANCOURT, Les technologies de changement : l'hybridation du contrôle et de l'engagement. In Lessard Claude & Carpentier Anylène (dir.). Politiques éducatives : la mise en œuvre. Paris : Presses universitaires de France, (2015) 131 - 155
- [24] - G. FAURE, P. REBUFFEL et D. VIOLAS, Une analyse systémique des dispositifs de conseil à l'exploitation familiale en Afrique de l'Ouest, *Cah Agric*, 20 (5) (2011) 394 - 396
- [25] - A. PARAÏSO, A. J. YABI, A. SOSSOU, N. ZOUMAROU-WALLIS et R. N. YEGBEMEY, Rentabilité économique et financière de la production cotonnière à Ouaké au nord-ouest du Bénin, *Annales des Sciences Agronomiques*, 16 (1) (2012) 91 - 105
- [26] - E. N. HOUNGBO, Socioéconomie du déclin de la production cotonnière au Bénin : Cas du village Kodji au centre Bénin, *Agronomie Africaine*, 25 (2) (2013) 187 - 193
- [27] - A. KAZUKAUSKAS, C. NEWMAN et J. SAUER, The impact of decoupled subsidies on productivity in agriculture : a cross-country analysis using micro-data. *Agricultural Economics*, 45 (2014) 327 - 336